Réforme des autorisations d'activités de soins et équipements matériels lourds Récapitulatif des procédures

Cadre réglementaire distinguant les procédures :

- Article 9 de la loi N°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès ax soins par l'engagement territorial des professionnels « Loi Valletoux »;
- Décret n°2024-268 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins

A - Activités réformées dont les autorisations font l'objet d'une remise à plat

Vous détenez une autorisation en :	Procédure à suivre		
Médecine nucléaire Hospitalisation à domicile	Dossiers identifiés dans le SI sous le statut	OUVELLE EMANDE À ÉPOSER	
 Soins médicaux et réadaptation : 	Dépôt demande d'autorisation		
 SMR polyvalents SMR gériatrie SMR jeunes enfants, enfants et adolescents SMR onco-hématologie SMR oncologie SMR système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition Soins critiques Traitement du cancer : 	Qu'avez-vous à faire ? Le titulaire précédemment autorisé (ré-autorisation) ou le primo-demandeur (création dépose un dossier lors de la fenêtre de dépôt dédiée à l'activité. → le titulaire précédemment autorisé peut continuer son activité jusqu'à ce que l'ARS notifie sa décision. Si le titulaire précédemment autorisé ne dépose pas de dossier, l'autorisation devien caduque le lendemain de la fermeture de la fenêtre de dépôt (ordonnance 2021-583 article 3 IV). → cessation d'activité. Conseil : dépôt le plus tôt possible dans la fenêtre pour permettre un éventuel complément de dossier (complément impossible à réaliser une fois la fenêtre close).		
hors radiothérapie externe adulte et curiethérapie adulte • Equipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique • Radiologie interventionnelle	Que fait l'ARS ? L'ARS instruit les demandes des promoteurs : - Décision soumise à l'avis de la CSOS - Décision notifiée dans les 6 mois après la fermeture de la fenêtre de	dépôt	
Activités interventionnelles sous imagerie médicale en cardiologie			
Psychiatrie			
 Chirurgie Assistance médicale à la procréation : 2 modalités relatives à l'AMP biologique et cliniques à des fins sociétables 			

B - Activités réformées faisant l'objet d'une simplification de procédure en application de la loi Valletoux et de son décret d'application

Valicioux et de 3011 deci				
Vous détenez une autorisation en :	Procédure à suivre			
	Principe: Par dérogation au IV de l'article 3 de l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021, la prorogation de la durée de validité de l'autorisation prend fin à compter du 29 décembre 2023 (lendemain de la publication de la « loi Valletoux ») ⇒ Rétablissement de la durée de vie initiale des autorisations. [durée de validité (7 ans) ; date limite de renouvellement (-14 mois) ; date d'échéance (7 ans)]			
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie				
Soins médicaux et réadaptation :	Courrier préalable de l'ARS :			
- SMR brûlés	L'ARS va adresser un courrier à tous les titulaires d'une autorisation relevant de cette mesure de simplification afin de leur préciser les dates d'échéances de leurs autorisations et les mesures applicables.			
- SMR cardiovasculaire				
- SMR conduites addictives	Pour la médecine et les soins médicaux et de réadaptation, un échange sera nécessaire pour préciser le type de population prise en charge (médecine) et pour ceux ne disposant			
- SMR locomoteur	que d'un mode de prise en charge (HC/HDJ), pour préciser si l'autre mode de prise en charge sera réalisé sur site ou par convention (médecine et SMR).			
- SMR respiratoires		ACTIVE		
- SMR système nerveux	Dossiers identifiés dans le SI sous le statut	ACTIVE		
Médecine	La date d'échéance de votre autorisation survient au-delà du 28 février 2025 (plus de 14 mois après la publication de la loi Valletoux) ⇒ Renouvellement de droit commun			
Chirurgie cardiaque	Qu'avez-vous à faire? Conformément au droit commun, le titulaire dépose au fil de l'eau et au plus tard 14 mois avant l'échéance de son autorisation, une demande de renouvellement d'autorisation via le SI-Autorisations.			
Neurochirurgie				
 Assistance médicale à la procréation : Les 12 modalités biologiques et cliniques relatives à l'AMP à des 	Que fait l'ARS ? Soit l'ARS constate que le fonctionnement est conforme aux décrets régissant l'activité et aux engagements préalablement pris par le titulaire. → le renouvellement est tacitement accordé pour une durée de 7 ans.			
fins médicales	Soit l'ARS constate que le fonctionnement de l'établissement de santé n'est pas conforme aux décrets régissant les activités de soins ou ne respecte pas les engagements préalablement pris par le titulaire.			
Traitement du cancer :	préalablement pris par le titulaire. → au moins 12 mois avant l'échéance de l'autorisation, le DG ARS enjoint le titulaire à déposer une demande de renouvellement dans la première fenêtre de dépôt dédiée à l'activité.			
- Radiothérapie externe et curiethérapie adultes				
	Dossiers identifiés dans le SI sous le statut PROROG RENOUV			
	La date d'échéance de votre autorisation est comprise entre le 13 mai 2 février 2025 (14 mois après la publication de la loi Valletoux) ⇒ Renouvellement dérogatoire	021 et le 28		
Dans le cas où le promoteur détient deux formes (HC / HTP) pour	Qu'avez-vous à faire ? Le titulaire dépose une demande de renouvellement via le SI-Autorisations dans la première fenêtre de dépôt dédiée à l'activité de soins concernées et il peut continuer son activité jusqu'à ce que l'ARS notifie sa décision.			

formes (HC / HTP) pour la même activité mises en œuvre à des dates différentes, la date à retenir pour le calcul de ce délai est la plus favorable au promoteur (la plus récente).

activité jusqu'à ce que l'ARS notifie sa décision.

Si le titulaire ne dépose pas de dossier, l'autorisation devient caduque le lendemain de la fermeture de la fenêtre de dépôt ou à la date d'échéance initiale de l'autorisation.

→ cessation d'activité

Que fait l'ARS?

Soit l'ARS constate que le fonctionnement est conforme aux décrets régissant l'activité et aux engagements préalablement pris par le titulaire.

→ le renouvellement est tacitement accordé pour une durée de 7 ans.

Soit l'ARS constate que le fonctionnement de l'établissement de santé n'est pas conforme aux décrets régissant les activités de soins ou ne respecte pas les engagements préalablement pris par le titulaire.

→ dans les 4 mois suivant la fermeture de fermeture de la fenêtre de dépôt, l'ARS enjoint le titulaire à redéposer un dossier d'autorisation complet lors de la fenêtre de dépôt suivante dédiée à l'activité.

Création - nouvelle autorisation :

En cas d'implantations supplémentaires prévues au PRS3, un nouvel opérateur peut déposer une première demande d'autorisation, via le SI-Autorisations, dans une fenêtre de dépôt dédiée.

Vous détenez une	Procédure à suivre		
autorisation en :	Dossiers identifiés dans le SI sous le st	atut A RENOUVELER	
	La date d'échéance de votre autorisation survient après le 28 février 2025 soit plu de 14 mois après la publication de la loi Valletoux ⇒ Renouvellement de droit commun		
 Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale 	Qu'avez-vous à faire? Conformément au droit commun, le titulaire dépose au fil de l'eau et au plus tard 14 mois avant l'échéance de son autorisation, une demande de renouvellement d'autorisation via le SI-Autorisations.		
Soins de longue duréeGreffes d'organes et de	Que fait l'ARS ? Soit l'ARS constate que le fonctionnement est conforme aux décrets régissant l'activité et aux engagements préalablement pris par le titulaire. → le renouvellement est tacitement accordé pour une durée de 7 ans. Soit l'ARS constate que le fonctionnement de l'établissement de santé n'est pas conforme aux décrets régissant les activités de soins ou ne respecte pas les engagements		
cellules hématopoïétiques			
 Traitement des grands brûlés 	préalablement pris par le titulaire. → au moins 12 mois avant l'échéance de l'autorisation, le DG ARS enjoint le titulaire à déposer une demande de renouvellement dans la première fenêtre de dépôt dédiée à l'activité.		
Médecine d'urgence	Dossiers identifiés dans le SI sous le statut ACTIVE		
Traitement de l'insuffisance rénale	(= délai au-delà de 20 mois avant la date d'échéance) → pas d'action à engager. NB : la demande pourra être initiée mais pas déposée		
chronique	Dossiers identifiés dans le SI sous le statut	PROROGÉE - A RENOUVELER	
Diagnostic prénatalGénétique	La date d'échéance de votre autorisation est comprise entre le 13 mai 2021 et le 28 février 2025 (14 mois après la publication de la loi Valletoux)		
constitutionnelle			
Caisson hyperbare	Le titulaire dépose une demande de renouvellement via le SI-Autorisations dans la première fenêtre de dépôt dédiée à l'activité de soins concernées et il peut continuer son activité jusqu'à ce que l'ARS notifie sa décision.		
 Cyclotron à utilisation médicale 	Si le titulaire ne dépose pas de dossier, l'autorisation devient caduque le lendemain de fermeture de la fenêtre de dépôt ou à la date d'échéance initiale de l'autorisation → cessation d'activité		
Dans le cas où le promoteur détient deux formes (HC / HTP) pour la même activité mises en œuvre à des dates	Que fait l'ARS ? Soit l'ARS constate que le fonctionnement est conforme aux décrets régissant l'activité et aux engagements préalablement pris par le titulaire. → le renouvellement est tacitement accordé pour une durée de 7 ans.		
différentes, la date à retenir pour le calcul de ce délai est la plus favorable au promoteur (la plus récente).	Soit l'ARS constate que le fonctionnement de l'établissement de santé n'est pas conforme aux décrets régissant les activités de soins ou ne respecte pas les engagements préalablement pris par le titulaire. dans les 4 mois suivant la fermeture de fermeture de la fenêtre de dépôt, l'ARS enjoint le titulaire à redéposer un dossier d'autorisation complet lors de la fenêtre de dépôt suivante dédiée à l'activité.		
	Création – nouvelle autorisation : En cas d'implantations supplémentaires prévues au PRS3, un nouvel opéra déposer une première demande d'autorisation dans une fenêtre de dépôt l'activité (sur le fondement de OQOS publié en amont).		